EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23e séance du mardi 20 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/12 de la Municipalité, du 2 mars 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour permettre de prendre en compte les surcoûts engendrés par le recadrage (améliorations / évolutions) du projet Abalmmo ;

2. d'amortir en 2023 les dépenses figurant sous chiffre 1 par la rubrique n° 29.331 du budget du Service des gérances ;

3. de faire figurer sous la rubrique n° 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 20 juin deux mille vingt-trois.

La présidente

La secrétaire adjointe

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON VAUD